

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 12 juillet 2017

Convocation du 06 juillet 2017  
Affichage du 06 juillet 2017  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 07

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du 08 juin 2017
- Décision modificative : Remboursement trop perçu de l'attribution de compensation
- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets
- Aménagement du temps scolaire – Réseau Chrysalide
- Lotissement du verger – modification du règlement
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Étaient présents : Dominique DENIS, Céline DUVAL, Cécilia GERMAIN, Jean-François GUILOIS, Jean-René MÉNAGE, Élisabeth ROUSSELET.

Absents excusés : Sylvie de CHITRAY  
JF AULNETTE donne pouvoir à Jean-François GUILOIS  
Daniel GENDRY donne pouvoir à Jean-René MÉNAGE  
Jean-Savin LEGOUAIS donne pouvoir à Dominique DENIS

Secrétaire de séance : Jean-René MÉNAGE,

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :**

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 08 juin 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

**DECISION MODIFICATIVE : REMBOURSEMENT TROP PERÇU DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION n°2017-07-01**

Dans le cadre du Pacte fiscal avec la CCPCG, il est prévu de rembourser cette dernière, en cas de trop perçu au titre de l'attribution de compensation. La somme définitive n'étant connue qu'au début du 2<sup>ème</sup> semestre et il est difficile au moment du vote du budget d'estimer au plus juste les dotations.

Il reste à verser 3205€, soit une insuffisance de 1229€ au budget.

Madame le Maire propose d'approvisionner le compte 73921 pour régler le solde et de modifier les comptes impactés.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'apporter la modification suivante au BP 2017 :

FD 73921	Attribution de compensation	+ 1 229.00€
FR 7325	Fonds de péréquation (FPIC)	+ 1 229.00€

**RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ELIMINATION DES DECHETS**

Présentation : Jean-René Ménage

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et sur l'information des usagers.

Chaque Président d'EPCI, puis chaque maire doit présenter à son conseil un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers".

Ce rapport est consultable à la mairie par toute personne en faisant la demande.

Les événements marquants en 2016 :

-Maintenance des tarifs de R.E.O.M. en 2016, y compris le bonus de 20 €

-Mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages au 1er juin 2016

-Deux collectes des pneus de silos agricoles ont été organisées

Le bilan est positif puisque le Pays de Château-Gontier se situe parmi les collectivités produisant le moins de déchets :

-Poursuite de la diminution des OMR collectées par habitant 142kg (146kg en 2015, 150kg en 2014), alors que la moyenne départementale est de 176kg.

-Nette diminution des refus pour les sacs jaunes, représentant 35 000€ d'économies par an. Le taux est inférieur à 5% alors qu'il atteint en moyenne 18% au niveau national.

Cependant on note une augmentation constante du tonnage de déchets verts déposés (pelouse, branchage), constat qui pourrait devenir une problématique.

Si chacun est responsable des déchets qu'il génère, le dépôt en déchetterie peut ne pas être systématique, en recourant à des gestes simples : compostage, utilisation de la tonte ou du branchage broyé pour le paillage, tonte mulching ...

Et pour rappel, brûler ses déchets verts ou autres est interdit et passible d'une contravention.

Le Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2016.

**AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE – RESEAU CHRYSALIDE n°2017-07-02**

Les écoles privées de Châtelain, Ampoigné, Argenton-Notre-Dame, Chemazé, Daon, Laigné, Marigné-Peuton et Simplé ont poursuivi leur partenariat sein du réseau Chrysalide dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire.

Associées aux mairies, elles ont proposé tout au long de l'année de nouvelles activités sur le temps scolaire, encadrées par des professionnels.

38 élèves étaient concernés à Châtelain (classes de CP à CM2).

➤ **Points forts :**

- Travail en groupe
- Diversité des intervenants (richesse pour les enfants qui s'adaptent à d'autres adultes)
- Contenu riche et pertinent, dans la continuité du programme
- Des activités sollicitant la rigueur chez les élèves
- Exigence dans la qualité des activités, d'autant plus aisée maintenant que le projet est connu (les intervenants sollicitent Chrysalide)

➤ **Au programme de la prochaine rentrée :**

- Nouveautés : Langue des signes et sophrologie
- La photographie qui a rencontré un franc succès pour cette première année est reconduite.

Le budget prévisionnel maintient la participation des communes à 50€ par enfants.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable :

-à la poursuite du projet

-au versement de 50€ par enfants concernés

## **LOTISSEMENT DU VERGER – MODIFICATION DU REGLEMENT n°2017-07-03**

Suite à une nouvelle révision du règlement du lotissement du verger, celui-ci a été adressé aux co-lotis pour avis, après présentation lors du dernier conseil municipal.

L'ensemble des élus décide :

-d'acter le nouveau règlement du 17 juin 2017

-de valider le dépôt de permis d'aménager modificatif, auquel sera joint l'accord des co-lotis

-charge Madame le Maire de rédiger l'arrêté stipulant la vente des lots du lotissement par anticipation

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Pacte ruralité : Aide à la maîtrise de l'informatique**

Dans le cadre du pacte de ruralité initié par la Région des Pays de la Loire, la commune propose à un jeune âgé entre 17 et 20 ans de partager ses connaissances en informatiques avec des personnes de la commune désireuses de se former dans ce domaine. Le jeune qui accepte de s'engager dans cette démarche bénéficiera d'une aide financière pour obtenir le BAFA (200EUR) ou le permis de conduire (400EUR). Plus d'informations au 06 47 81 19 55.

### **➤ Repas des sages**

La date retenue est le dimanche 15 octobre 2017

### **➤ Entretien des espaces publics**

Depuis le 1er janvier 2017, les personnes publiques ne peuvent plus utiliser, ou faire utiliser, des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles au public. Cette nouvelle réglementation nécessite des adaptations de la part des services en charge de l'entretien des espaces publics.

Daniel GENDRY, adjoint et Philippe GUILLEMIN, agent technique ont participé à une réunion d'information sur les modes de gestion alternatives pour entretenir, aménager, concevoir les espaces publics sans produits phytosanitaires.

Différents appareils de désherbage existent, pas toujours totalement efficaces et le désherbage manuel demande beaucoup de temps. A ce sujet, la CCPCG a acté lors du conseil communautaire du 20 juin 2017, l'acquisition puis la mise à disposition d'un désherbeur innovant à chaleur pulsée auprès des communes de Coudray, Châtelain et Ménil dans le cadre du volet 2 du FAD.

Concernant les cimetières, l'utilisation de produits phytosanitaires est autorisée dans le respect des réglementations en vigueur. Quoi qu'il en soit toute personne qui manipule et applique des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto obtenu après une formation.

Des contrôles seront effectués pour vérifier le respect de la loi en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Concernant la commune de CHATELAIN, la décision avait été prise dès 2015 de ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire.

### **➤ Cimetière**

Madame le Maire présente le devis des PFG - Services funéraires concernant un caveau ossuaire avec trappe inox dont le cimetière doit être pourvu. Le montant s'élève à 1 539.60 € TTC. Les élus pourront envisager de l'inscrire à un prochain budget.

### **➤ Dates prochains conseils**

Lundi 11 septembre / Mardi 10 octobre

**Séance levée à 23 h 00.**

**Prochaine séance le lundi 11 septembre 2017 à 20 h 30.**